



## AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

---

Numéro de l'avis : IMQ-2023-04  
Date d'envoi : 14-02-2023  
Destinataires : Membres du comité de gestion de la qualité  
Sujet : BSN no. : 01/2023

Bonjour,

Nous aimerions vous informer que *Sûreté et sécurité maritime | Transports Canada* a publié un *Bulletin de la sécurité des navires - [Équivalence à propos des compétences de la Marine royale canadienne et les brevets d'aptitudes et/ou les certificats d'aptitude de Transports Canada](#)*. Ces informations pourraient être pertinentes pour nos élèves qui auraient suivi certaines formations au sein de la marine royale canadienne.

### RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres du CGQ, ont la responsabilité de veiller à ce que les changements soient communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de veiller à ce que les enseignants soient informés des avis de veille et des modifications impactant sur le contenu des cours, que les plans de cours approuvés annuellement reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique soient mis à jour.

### ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ - dans la section [Veille réglementaire](#).